

RÈGLEMENT DE LA « RANDO LA 15200 »



Article 1 : Lieu de l'événement

L'association **Mauriac Cantal Rando** organise le dimanche 07 mai 2023 une manifestation pédestre avec 3 circuits au programme et dénommée « **Rando la 15200** » au départ de la Salle André Thivet à Mauriac (Cantal)

Article 2 : Les circuits

3 Circuits sont proposés aux participants, avec un départ libre et non groupé :

- *Parcours 1* : Un circuit familial de 08 km et de 100 mètres de dénivelés positifs
- *Parcours 2* : Un circuit de 15,200 km et de 300 mètres de dénivelés positifs
- *Parcours 3* : Un circuit de 22 km et de 500 mètres de dénivelés positifs

Pour les 3 parcours, le départ peut se faire à partir de 07 heures 30 le dimanche 7 mai 2023. L'heure limite de départ pour le parcours 1 est à 13 heures 30, pour le parcours 2 à 12 heures 30, et pour le parcours 3 à 09 heures 30.

Article 3 : Les assurances

Responsabilité civile : L'organisateur est couvert par une police d'assurance.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 4 : Conditions de participation

Cette épreuve est ouverte aux licenciés de la FFRandonnée ainsi qu'aux non-licenciés. Il s'agit d'une randonnée sans classement ouverte à toute personne en bonne santé. Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'une personne majeure. Les animaux de compagnie ne seront pas acceptés sur le parcours.

Article 5 : Inscription, Tarifs

Les inscriptions se feront par retour du bulletin d'inscription papier à : Sophie CHADIRAC – Lavaurs - 7 rue des Sagnes - 15200 JALEYRAC, avec le règlement par chèque à l'ordre du MCR – Mauriac Cantal Rando. Il sera possible également de s'inscrire sur place le jour de l'événement

Le tarif est de 08 euros par personne, gratuit pour les moins de 12 ans. Ce tarif donne droit au café d'accueil, aux ravitaillements sur les circuits et à la collation au retour de la randonnée.

Le paiement du droit d'inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 6 : Sécurité

Tous les parcours seront balisés et en mode randos libres avec départs libres. Des signaleurs seront sur les itinéraires pour assurer votre sécurité.

Article 7 : Droit médiatique

Les participants autorisent l'organisateur, sans contrepartie ni restriction, à utiliser sur son site internet, page Facebook, des photos et des vidéos sur lesquelles ils figurent lors de la manifestation.

Article 8 : Engagement des randonneurs

Tout marcheur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Les randonneurs doivent être prudents pour eux et pour les autres, et s'engagent à respecter le code de la route, le code forestier, les propriétés privées, les autres participants. Ils s'engagent également à respecter la nature, à ne rien jeter sur les sentiers, à ramener les déchets sur le lieu de départ et à ne pas emprunter de raccourcis pour éviter d'abîmer la nature. Chaque participant s'engage à suivre le balisage mis en place par les organisateurs.

Article 9 : Annulation

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries...) ou d'imprévus concernant la sécurité du lieu de la manifestation.

Article 10 : Contact

mail : mauriac.cantal.rando@gmail.com

Téléphone : 06.72.75.65.31

Site internet : <https://mauriac-cantal-rando.sportsregions.fr/>